

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2382**

commune (s) : Feyzin

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programme d'actions 2011 - Approbation de conventions - Participation financière 2011

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 juin 2011**Décision n° B-2011-2382**

commune (s) : Feyzin

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2011 - Approbation de conventions - Participation financière 2011**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Feyzin du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à deux reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de GSUP.

Les objectifs prioritaires à atteindre, inscrits dans la convention cadre de GSUP, sont les suivants :

- améliorer la gestion du cadre de vie par un renforcement de la gestion courante en visant une cohérence d'ensemble et notamment avec la requalification d'espaces extérieurs des quartiers classés,
- favoriser un bon fonctionnement social par le renforcement du suivi et de l'accompagnement social des publics et par le développement d'échanges entre les habitants et leur implication dans la vie de quartier,
- affirmer la nécessité d'une démarche partenariale dans un souci de cohérence globale du dispositif de GSUP et de l'efficacité des actions menées.

Le programme d'actions de GSUP 2011 s'inscrit pleinement dans la convention cadre 2007-2009 de la commune de Feyzin. Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2011 est estimé à 102 257 € TTC avec un engagement pour la Communauté urbaine de 38 052 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2011, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé au présent dossier ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la programmation de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Feyzin pour l'année 2011,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 38 052 €, soit :

- 20 938 € au profit de la commune de Feyzin,
- 7 114 € au profit de Grand Lyon Habitat,
- 10 000 € au profit d'Alliade Habitat,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la commune de Feyzin, Grand Lyon Habitat et Alliade Habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer les conventions de participation financière avec la commune de Feyzin, Grand Lyon Habitat et Alliade Habitat pour les opérations engageant financièrement la Communauté urbaine de Lyon.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - comptes 657 341, 657 480 et 657 370 - fonction 824 - opération n° 1969 selon l'échancier suivant :

- 19 026 € en 2011,
- 19 026 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.